



SAFETY OFFICE

CHANTIER SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ PASSE TOUJOURS EN PRIORITÉ

CONTACTS GENÈVE AÉROPORT

CHEF DE PROJET

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. + 41 22 717 _____

Vigie SSLIA

(24h/24h)

Tél. +41 58 817 42 48

Service de Sauvetage et de Lutte
contre les Incendies Aéroportuares

Autorité Aviation

7j/7 06h00 à 00h00

Tél. +41 22 717 71 28

Safety Office

Tél. + 41 22 717 89 10

(jours ouvrables)

Safety.office@gva.ch (h24)

BIENVENUE !

Le site aéroportuaire est un milieu complexe incluant des demandes particulières en matière de sécurité et sûreté. Les règles et indications de ce livret sont impératives.

Ce fascicule vous donne les informations de base permettant de garantir votre sécurité et celle de votre chantier durant votre intervention sur le site de l'aéroport.

CHARTE SÉCURITÉ

Toutes les instances et toutes les personnes travaillant sur le site aéroportuaire doivent respecter la charte sécurité.

Sur le site de Genève Aéroport, nous nous engageons à faire respecter les règles de sécurité pour préserver la vie et l'intégrité de tous les intervenants sur les chantiers. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les règles de sécurité de nos domaines de compétence respectifs. En cas de nécessité, nous interrompons notre activité et disons **STOP**.

STOP
EN CAS DE DANGER...
SÉCURISER...
REPRENDRE L'ACTIVITÉ

LA SÉCURITÉ PASSE TOUJOURS EN PRIORITÉ

URGENCE

OBSERVER – ANALYSER – AGIR

→ SUPPRIMER LE DANGER

→ Arrêter les tâches en cours

→ Évacuer les personnes de la zone dangereuse

→ Éloigner le matériel inutile

→ PROTÉGER LE BLESSÉ

→ ALARMER



CENTRALE D'URGENCE AÉROPORT

+41 58 / 817 42 48

AMBULANCE : 144 / POMPIER : 118

INFORMATIONS À COMMUNIQUER

1/Qui donne l'alerte ? (nom, prénom, entreprise)

2/Où lieu de l'urgence ?

3/Quoi décrire l'accident ?

4/Combien y-a-t-il de blessés ?

5/Mon numéro de téléphone

Envoyer une personne à l'entrée du chantier pour guider les secours.

PRÉVENIR / INFORMER

En cas d'accident, le chef de projet et le Safety Office de Genève Aéroport doivent être notifiés dans les meilleurs délais

CONSIGNES EN CAS D'ÉVACUATION

EN CAS D'ALARME SONORE OU MESSAGE D'ÉVACUATION



ÉVACUEZ VERS LES ISSUES DE SECOURS

- Arrêtez les tâches en cours
- Évacuez le chantier
- Laissez vos outils et équipements sur place
- Empêchez toutes personnes de revenir en arrière
- N'utilisez pas les ascenseurs

ÉVACUEZ DANS LE CALME EN SUIVANT LE BALISAGE



Si existant, se rendre au point
de rassemblement.

INCENDIE

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

**EN CAS DE FEU ALARMER LES POMPIERS
DE L'AÉROPORT +41 58 / 817 42 48**

→ **ÉVACUER**

- Arrêter les tâches en cours
- Combattre le feu avec les moyens d'extinction à disposition
- Évacuer les personnes de la zone dangereuse
- Éloigner le matériel inutile
- **ALARMER** (voir page 4)

QUE FAIRE EN CAS DE COLIS SUSPECT ?

EN CAS DE COLIS OU SITUATION SUSPECTE

→ **ALARMER**

**PRÉVENIR LE CENTRE OPÉRATION SÛRETÉ
+41 22 717 77 77**

INFORMATIONS À COMMUNIQUER

1/Qui donne l'alerte ? (nom, prénom, entreprise)

2/Où lieu de l'urgence ?

3/Quoi décrire le colis ?

4/ Autres nombre de personnes dans la zone,
dangers particuliers

Envoyer une personne à l'entrée du chantier
pour guider les intervenants.

PROTECTION DE LA ZONE DE CHANTIER ET DU TARMAC



Tout chantier doit être sécurisé.
Le public ne doit pas y pénétrer.
Le flux de passagers ne doit pas être perturbé.
Je suis responsable d'isoler mon chantier du public.



Je laisse libres et dégagées les issues de secours



Aucun débris ou autre objet ne doit se trouver sur le Tarmac.
La zone de chantier doit rester propre
Attention : les débris de chantier peuvent être soufflés par le passage d'un avion!



Je nettoie ma zone de chantier



Je balise mon chantier conformément aux règles aéronautiques (position, lestage)

SÉCURITÉ

SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Je me protège avec mes EPI
(Équipement de protection individuel
approprié selon les travaux et les
directives spécifiques au chantier)



Je porte des protections adaptées
aux risques de mon travail.
(Protections auditives obligatoires
pour tous les travaux bruyants - plus
de 85dBA)



Je porte mon gilet **jaune** de signali-
sation en permanence sur tout le
territoire aéroportuaire (Airside et
Landside)



Je suis formé au port du harnais



Je sécurise mon poste de travail
contre les chutes de hauteur à partir
de 2 mètres



Je peux montrer à tout moment
mon permis de grutier, machiniste,
soudeur ou autre habilitation.



J'utilise un matériel électrique
conforme avec les équipements de
sécurité. Je contrôle les branche-
ments



Je ne transporte pas de matériel en
présence de public



Je travaille avec une plateforme
individuelle fixe

CIRCULATION SUR LE TARMAC

Interdiction de circuler seul (sauf permis Tarmac) au-delà du point de contrôle.

Interdiction d'emprunter les voies de roulage aéronef à pieds.

Marche à suivre :



Demander un convoyage au +41 (0)58 817 4208



Attendre le convoyeur et suivre ces indications



Allumer les feux de croisement



Garder une distance raisonnable avec le convoyeur



Limite taux d'alcool = 0,0‰



Interdiction de fumer, y compris dans le véhicule

Attention au

- souffle des réacteurs
- zones d'aspiration
- hélices



PRIORITÉ ABSOLUE AUX AÉRONEFS!

SÉCURITÉ

RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Je fais attention aux autres : passagers, personnel de l'aéroport, collègues, etc.
Priorité au public et aux passagers.

Je respecte la propreté des zones publiques :
je nettoie mes chaussures et me dépoussière
avant de sortir du chantier.

Je garde ma place de travail rangée et propre.
Je veille à ce qu'aucun outil ou matériel de
chantier ne soit laissé à l'extérieur du chantier.
Je les mets sous clef.

Je ne consomme pas d'alcool sur le site
aéroportuaire.

Je ne fume pas dans l'enceinte aéroportuaire.

ENVIRONNEMENT

Je trie mes déchets et les évacue selon les
consignes du chantier.

Je ne gaspille pas l'eau (attention aux fuites)
ni l'électricité.

Je réduis au maximum le bruit par égard
au voisinage.
Je respecte les heures définies pour les travaux
bruyants.

INTERVENTION POINT CHAUD

En cas d'intervention par point chaud (soudure, meulage) ou d'intervention créant un risque de feu, une demande de « mise hors service d'une installation de sécurité » et une notification au service des pompiers aéroportuaires doivent être effectuées 24 heures à l'avance.

- DEMANDER UNE MISE HORS SERVICE D'UNE INSTALLATION DE SÉCURITÉ.
- INFORMER LE SSLIA **+41 58 / 817 42 48**

Extincteur obligatoire à proximité du poste de travail

Tous travaux par point chaud doit s'arrêter au moins 1H avant la fermeture du chantier

MISE HORS SERVICE D'UNE INSTALLATION DE SÉCURITÉ

En cas d'intervention qui nécessite la mise hors service d'une installation de sécurité, une notification doit être faite au service technique sécurité 24 heures à l'avance.

Le service technique sécurité doit être informé en utilisant le formulaire prévu à cet effet disponible auprès du Chef de Projet de Genève Aéroport (voir contact en page 2).

Si la mise hors service dure plus longtemps qu'une journée, le SSLIA doit être notifiés au +41 22 717 42 70.

ACCÈS EN ZONE DE SÛRETÉ

Le site aéroportuaire comprend plusieurs zones, dont des zones à accès réglementé (ZAR), des zones de sûreté à accès réglementé (ZSAR), incluant les zones critiques (circulations des avions).

On entend par « **Zone Propre** » / **Airside** les zones à accès réglementé, c'est-à-dire l'ensemble des zones de l'aéroport dont l'accès est réservé aux personnes et aux véhicules soumis à un **contrôle d'accès**.

Ces zones ne sont pas ouvertes au public.

Seules les personnes titulaires d'une Carte d'Identité Aéroportuaire (CIA) avec les autorisations adéquates peuvent pénétrer dans ces zones.

Les couleurs de fond CIA déterminent les aires de trafic et zones critiques du Terminal auxquelles le porteur a accès.

Les lettres figurants sur la CIA déterminent les parties de la plateforme auxquelles les titulaires ont accès.



La CIA est strictement personnelle, non transmissible et ne peut être utilisée par son titulaire que pour des raisons directement liées à l'exercice normal de sa fonction.

ACCÈS EN ZONE DE SÛRETÉ



Je porte de façon visible et en permanence ma CIA, dans son étui d'origine !



En cas d'oubli de ma CIA, je peux demander une carte de substitution temporaire (durée: 1 jour) au bureau des laissez-passer de GA, je dois être en possession d'une pièce d'identité valide. En dehors des heures de bureau ou week-end, se présenter aux PIFS C1-ABT-PB



Je me soumetts au contrôle de sûreté.



Je suis responsable de la surveillance constante de mes outils et objets. Je ressors de la zone à accès réglementé avec tous mes outils. Je facilite les contrôles éventuels des services de sûreté.



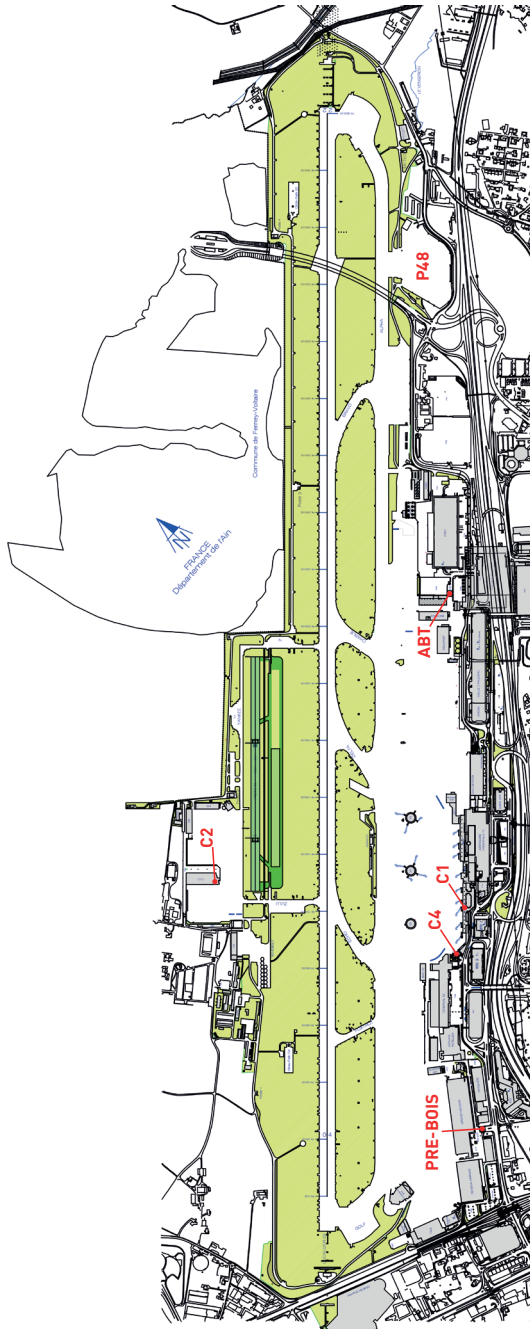
La réglementation complète peut être consultée en tout temps sur le site :

<https://Files.gva.ch>

Login : os3

Mot de passe : AIG-os-3

PLAN AÉROPORT ET ACCÈS





SAFETY OFFICE

safety.office@gva.ch

+41 22 717 89 10

GENEVE
AÉROPORT

